THÔNES
Cœur des Vallées

N° 2024/03

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 074-217402809-20240321-CM24034-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint,
M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élisa DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Était absente : Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale.

Date de la convocation :	**14 mars 2024**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**28**

Secrétaire : M. Karim CHALABI, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/034 - SUBVENTION VERSÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EXERCICE 2024

M. le Maire indique aux élus qu'il convient de fixer le montant de la subvention qui doit être versée au C.C.A.S. pour l'année 2024.

En fonction du projet de budget prévisionnel, il convient d'allouer une subvention d'un montant de 515 000 €, nécessaire à l'équilibre du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la subvention allouée au C.C.A.S. pour l'année 2024 à 515 000 €.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mars 2024

Le Maire,

VILLE DE THÔNES

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Karim CHALABI

.../...

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 074-217402809-20240321-CM24034-DE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 29 MARS 2024 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE .

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET